



## Rapport du juge en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa	
<b>Date</b>	Dimanche 29 septembre 2024	<b>Heure de départ</b>	18 h 30
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp. : 18°C)	<b>Vent</b>	5 km/h (Nord-Ouest)
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)		
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	1 KR
<b>Total des paris mutuels</b>	\$ 277,684	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	75/81
	Vétérinaire contacté : Dr. M. Rocheleau	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pist

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge associé</b>
Weber Michael	Coles Sharla	Rourke, Katelynn

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

- En raison d'un certificat de résultat d'analyse positif indiquant la présence de cobalt (Classe III) à 283 ng/mL (au-dessus de la limite permise de 100 ng/mL) dans l'échantillon d'urine officiel (Étiquette #45 24221003) obtenu du cheval vainqueur "PIZZAZZ HANOVER" (8XD65) dans la Course 2, disputée le 8 août à Rideau Carleton, et entraîné par M. Jeremy Marcotte (4B491), M. Marcotte a conclu une entente à l'amiable concernant l'infraction aux règles de la CAJO 9.09(b), 26.02.01, 26.02.02, et 26.02.03(c).

M. Marcotte est complètement suspendu pour une période de quinze (15) jours (du 13 octobre au 27 octobre 2024, inclusivement).

Il se voit imposer une sanction pécuniaire de mille dollars (\$1,000).

Il a renoncé à son droit d'interjeter appel de cette décision et est tenu de terminer avec succès le programme de sensibilisation et d'utilisation des médicaments équins de la CAJO avant d'être réintégré dans ses fonctions.

Décision #2850394

- Un avis d'examen a été envoyé à Kyle Forgie concernant une possible infraction à la règle 22.23.02(b) de la CAJO (stimuler lorsque le cheval n'est pas en lice pour position significative) alors qu'il conduisait "MONTSGONEMARBLE" dans la Course 4, disputée le 26 septembre.
- Les juges ont opéré des retraits hâtifs (transport) de chevaux : "PERFECT TIME" de la Course 1, "MA DIVA" de la Course 3, "SYNERGY S" de la Course 6, "DESTINY ROAD" de la Course 8, et "PERFECT ROLO" de la Course 9 (Kelly Duval Lacaille entraîneuse).
- Jamie Fiolek était présent pour aborder plusieurs points.
- Une réunion virtuelle avec l'inspectrice des analyses, Lori Lefebvre, au sujet d'un ou de plusieurs incidents survenus dans l'écurie de prélèvement.

**Courses :**

- Stephane Brosseau a été autorisé à se retirer de trois courses.
1. Le #2, "GIDDY UP MAX", (Antonio Vecchio), a fait un bris d'allure (entrave) après le poteau de ½ de mille, entraînant ce cheval à faire de bris d'allure et à terminer la course avec un bris d'équipement.  
Lors du bris d'allure, le #2 a provoqué une obstruction au #5, "HELLAS ROCKET", (Sebastien Turenne).  
Aucun placement n'a été nécessaire puisque le #2 a terminé la course en 6<sup>e</sup> position (la dernière).  
Rien d'autre à signaler.
  2. Rien à signaler.
  3. Examen du départ du #9, "CLASSIC JIM", (Stephane Bardier), qui a fait deux pas avant le départ, mais pas de bris d'allure et qui était en position quand le juge de départ a relâché le peloton et du #7, "THREESIXTYFOUR", (Ryan Guy), qui a éprouvé des difficultés après le départ, mais pas de bris d'allure.  
Aucune infraction n'a été commise.  
Rien d'autre à signaler.

4. Enquête pour le #5, "EARLY ACTION", (Ryan Guy), arrivé en 4<sup>e</sup> position, qui a fait un bris d'allure dans le dernier droit.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure pour le #5.

Aucun changement à l'ordre d'arrivée.

Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/XRvZZOCNWdU>

Le conducteur du #3, "LIGHT THE TORCH", (Pascal Berube), prendra part à l'examen de sa stimulation observée dans le dernier droit.

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Les juges ont opéré un retrait tardif (transport) du cheval, "CURIOUS CORTEZ". L'entraîneur, Pierre Marc Longpre, en a été averti. Un remboursement totalisant \$ 87 a été effectué.

Le #5, "SHADOW MARGEAUX", (Ryan Guy), a été examiné par le vétérinaire de la après la course sans aucune remarque.

Rien d'autre à signaler.

10. Le #6, "GETYOURLICENCELIAM", (Antonio Vecchio), devra se qualifier pour le temps.

L'entraîneur, Victor Puddy, en a été averti.

Rien d'autre à signaler.

## **Réclamations :**

### **Course 7**

Le #1, "JADENSMAGICSTEEL" (1), pour \$15,000, par Michel Letarte, Corey Giles entraîneur.